

**19 - Vie des Quartiers - Aides aux initiatives et talents des jeunes -  
Bilan des actions de l'année 2011 - Prévisions et règlement pour l'année 2012 -  
Signature de conventions et d'avenants de partenariat -  
«CLAP Energie Jeune» - Comité Local d'Aide aux Projets - «A Tire d'AILE» -  
Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange**

**Mlle RONZI, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :** La Ville de Besançon, dans l'objectif d'assurer, de maintenir et de faire progresser la cohésion sociale, privilégie «la consolidation de l'harmonie pour une ville fraternelle» comme un axe politique majeur, et en matière de jeunesse, elle souhaite tout particulièrement favoriser l'accès des jeunes aux loisirs (actions ou projets éducatifs, sportifs et culturels), favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes et valoriser, promouvoir et favoriser les émergences artistiques variées des jeunes.

Certaines orientations sont plus précisément de développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs et de faire émerger et rendre possible les projets portés par les jeunes. La question du projet jeunesse de la Ville est celle de la place donnée à l'adolescent et au jeune (cf. Besançon 2020).

Dans ce cadre, la Ville a initié de nouvelles formes d'intervention et a créé notamment deux dispositifs : «A Tire d'Aile», Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange et le «CLAP Energie Jeune», Comité Local d'Aide aux Projets de jeunes.

#### **A - Le Comité Local d'Aides aux Projets des jeunes**

Le CLAP «Energie Jeune» (Comité Local d'Aides aux projets) est un dispositif au service des jeunes (mineurs de 11 à 17 ans d'une part, et majeurs de 18 à 30 ans d'autre part) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projets, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle... Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un parcours scolaire et/ou professionnel (création d'entreprise) ne sont pas éligibles au dispositif.

Agissant comme un «guichet unique», le CLAP a pour vocation de favoriser, encourager, faciliter, accompagner, soutenir, valoriser et promouvoir l'engagement et la prise d'initiative des jeunes, en s'appuyant sur les ressources existantes d'une part et sur leur capacité à innover pour les enrichir d'autre part.

Il est géré par le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté afin de fédérer d'autres organismes et collectivités qui disposent déjà d'aides aux projets des jeunes ou qui souhaiteraient soutenir et intégrer le CLAP. Il a vocation en 2012 à se multiplier à l'échelle du territoire régional.

#### **1 - Objectifs du CLAP**

Le CLAP «Energie Jeune» est à la fois un dispositif au service des jeunes et un nouvel outil au service des professionnels qui les accompagnent.

Ses objectifs sont :

*pour les jeunes :*

- de soutenir et accompagner les projets,
- de mettre en évidence, valoriser et communiquer les expériences réussies (collectives ou individuelles) pour impulser et susciter l'envie d'autres jeunes,
- de susciter et encourager les projets collectifs,
- et de donner aux jeunes une fonction d'utilité sociale.

pour les professionnels :

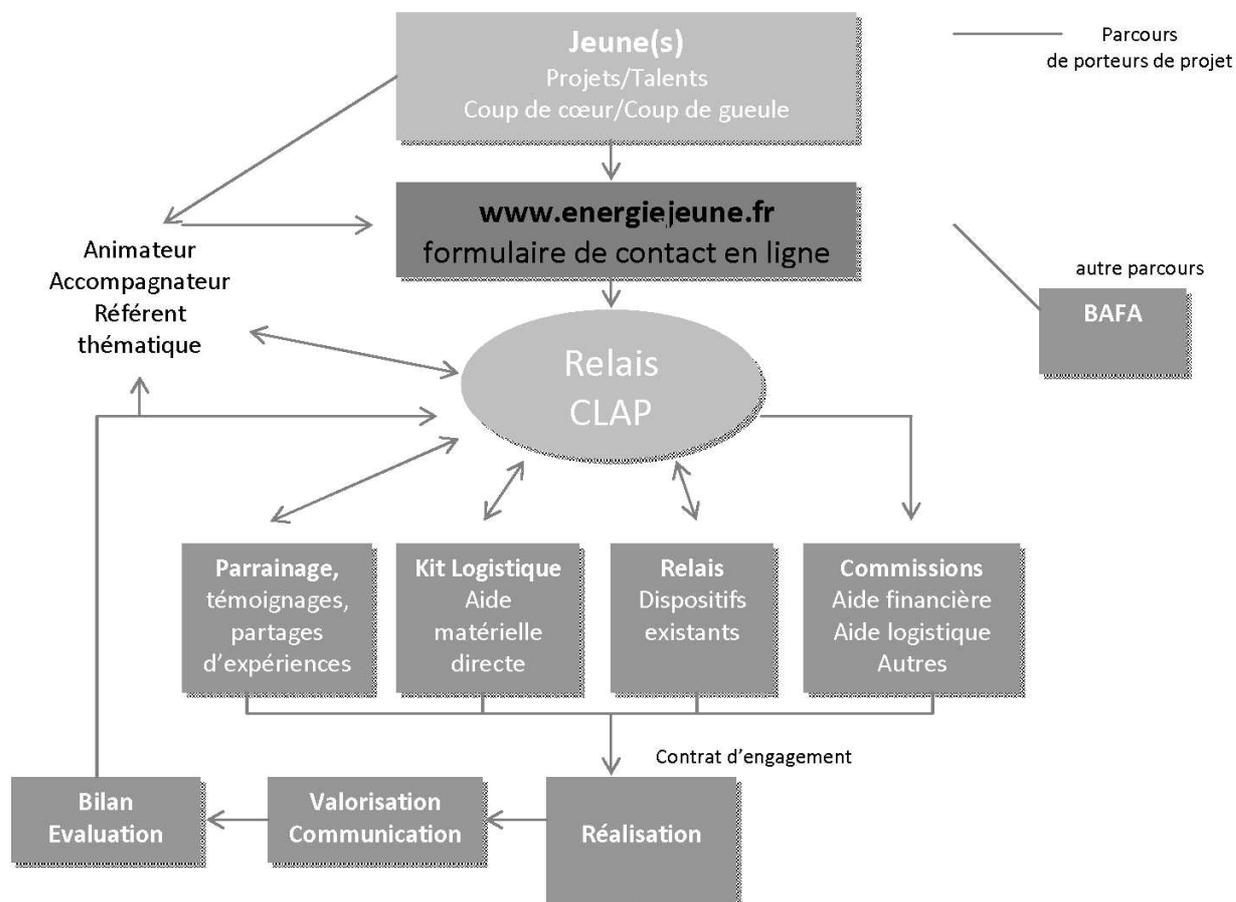
- de développer la connaissance et la mise en réseau des professionnels qui entretiennent des liens directs avec la jeunesse pour assurer une promotion plus efficace des dispositifs existants et favoriser l'échange de ressources,
- de pallier le manque de communication/information,
- d'augmenter l'efficacité des relais entre les différents dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les jeunes,
- de développer un meilleur suivi des parcours de jeunes (éviter la superposition au profit d'une meilleure coordination),
- de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'outils,
- de mutualiser et d'échanger sur les « bonnes pratiques », trop souvent isolées, au sein d'un centre de ressource partenarial.

## 2 - Principes du CLAP

### 2.1 - Modalités d'accompagnement du CLAP

Le ou les jeunes déposent leur projet, initiative, talents ou idée (avec ou sans l'aide d'un animateur) sur le site energiejeune.fr (Site géré par le CRIJ). Cf. Règlement en annexe 1.

A partir de l'enregistrement du projet, un animateur conseiller référent CLAP du CRIJ ou de la Coordination Jeunesse et Inter'Âges de la Ville reprend contact avec le/les jeunes et convient d'une rencontre. Au cours de celle-ci, il est déterminé de quel type d'appui le projet a besoin pour réussir.



## 2.2 - Types d'accompagnement du CLAP

Ainsi, il permet quatre types d'appui aux projets et aux jeunes :

- ↳ un appui méthodologique permanent assuré par un conseiller référent du réseau de partenaires en fonction de la nature du projet et/ou de l'origine géographique du porteur de projet,
- ↳ un appui technique assuré par le réseau des «experts» ou des «parrains» thématiques au cours de la réalisation du projet (mise à disposition de matériel spécifique, réservation de locaux adaptés, mise à disposition de compétences...),
- ↳ un appui logistique garanti par un organisme du réseau de partenaires (mise à disposition de locaux, de matériel, de documentation, d'un espace de travail, (téléphone, photocopie, internet,...),
- ↳ un appui financier destiné à compléter les aides aux projets obtenues dans le cadre des dispositifs existants (dans les conditions et suivant les critères définis ci-après).

Le projet porté par le/les jeunes peut être présenté à une commission d'attribution correspondante : «Fonds d'initiatives», «Talents artistiques amateurs» et «Départs Vacances autonomes».

Pour l'appui financier, le/les jeunes présentent le projet auprès de la commission du «Fonds d'initiatives». Le montant ne pourra pas dépasser 500 €. Dans le cas d'une demande plus importante, le porteur de projet doit, avec une association «support», accompagner sa demande d'une sollicitation d'une subvention auprès de la Ville de Besançon. L'aide matérielle consiste en un prêt de matériel dont le CLAP/Énergie Jeune dispose directement, ou indirectement par le biais d'un partenaire. Le CRIJ verse les bourses «initiatives» et gérera le dispositif financier. Un avenant de gestion est conclu entre le CRIJ et la Ville (**en annexe 4**).

La présentation du talent à la commission «Talents artistiques amateurs» permet au/aux jeune(s) de candidater, de bénéficier d'un «parcours talents» : propositions de formations, de lieux d'expressions et de prestations, d'accompagnement / aide au projet, etc.

La présentation du projet de départ en vacances autonomes à la commission «Vacances autonomes» permet au / aux jeune (s) de 18 à 25 ans de bénéficier d'un kit d'aide au départ en vacances.

Les types d'aides et d'accompagnements sont cumulatifs.

Des élus municipaux sont membres de/des commission(s) : D. POISSENOT, B. RONZI, C. DEVESA et O. FAIVRE-PETITJEAN.

La gestion et le secrétariat des commissions sont réalisés par le CRIJ.

Le projet peut ensuite se réaliser, être valorisé puis évalué.

## 2.3 - Partenariat et vocation départementale et régionale

Le CLAP est une instance unique qui rassemble plusieurs partenaires au profit d'un suivi et d'une coordination plus efficace des projets de jeunes. En mutualisant les compétences, les savoir et les savoir-faire, et en les coordonnant, il vise la réussite des projets portés par les jeunes tout en assurant une meilleure visibilité et complémentarité des ressources.

Il s'appuie sur le réseau des maisons de quartier, associations d'éducation populaire, accueils de jeunes, travailleurs sociaux pour l'accompagnement méthodologique des projets et sur des associations et organismes thématiques pour organiser son réseau «d'experts» et/ou de «parrains» dans le cadre de l'accompagnement technique.

En 2011, 36 personnes (9 sont accompagnateurs et référents «experts») et 16 organismes ont été recensés comme référents CLAP **Cf annexe 2.**

Afin de dynamiser le réseau, un comité d'accompagnateurs «experts & parrains» sera mis en place en 2012.

Le concept du CLAP est décliné par le CRIJ et le réseau Information Jeunesse sur d'autres territoires de la Région pour mettre en synergie les acteurs susceptibles d'apporter leurs contributions à la réussite des projets portés par les jeunes. Des CLAP sont en projet à Vesoul (avec un volet aide à la création d'entreprise) et Lons-le-Saunier et la Région étudie avec le CRIJ comment accompagner des projets au niveau régional.

Les projets de jeunes accompagnés par le CLAP seront valorisés chaque année au cours des événements «Energie Jeune» organisés dans la capitale comtoise ou dans d'autres villes de la région. A cette occasion, les jeunes expriment leurs talents, leurs projets et les partagent avec le public et d'autres jeunes. Ce temps fort permet de communiquer activement sur les possibilités qui sont offertes aux jeunes grâce au CLAP et de mobiliser de nouveaux porteurs de projets.

### **3 - Bilan 2011**

Les trois volets du CLAP sont «Fonds d'initiatives» (avec une option particulière «Départs vacances et séjours autonomes»), «Talents artistiques amateurs» et «Départs Vacances autonomes».

153 jeunes différents et nouveaux se sont inscrits au dispositif en 2011 (sur le site energiejeune.fr) : 86 filles et 37 garçons différents.

#### **3.1. Les initiatives**

Les initiatives déposées sont principalement pour des projets artistiques (10) ou de vacances autonomes (9) et en majorité de 18 à 25 ans (69 %).

Le «Fonds d'initiatives» a versé 8 408,30 € en 2011 pour 19 projets : vacances de ski ou d'été ou voyages en Inde, en Indonésie, ou en Méditerranée, réalisation clip vidéo ou enregistrement d'un album, organisation de manifestation culturelle (Bien urbain) ou de rencontres (sur la surdité), solidarité internationale (classes au Burkina Faso, missions humanitaires au Tchad et à Madagascar), etc. 7 autres projets non primés ont pu être aidés, accompagnés et orientés vers d'autres dispositifs.

Des initiatives, comme le CLAP le permet, peuvent être soutenues directement par la Ville via des subventions à des associations. Ainsi un projet de voyage éducatif porté par le CCFD - Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) a été retenu avec une subvention de 1 000 €. La Ville a également pris en charge l'impression d'un document d'un projet de jeune (372 €) et participé à la réalisation et diffusion du guide «Agitateurs de mobilité internationale» de l'ESN Besançon (1 213 €).

Liste des projets financés par le «Fonds Initiatives» et «Départs Vacances autonomes» **en annexe 3.**

#### **3.2. Les talents**

39 talents ont été déposés en 2011 et 30 ont été étudiés par la commission «Talents artistiques amateurs». Six ont été sélectionnés pour être présentés au cours des concerts d'Energie Jeune : deux rap, un reggae, un rock, un électro pop et une chanson française.

Liste des Jeunes Talents **en annexe 3.**

### 3.3. Les paroles

Le troisième volet du CLAP est un appel à une libre expression de «paroles». Ce volet est conçu et réalisé en collaboration avec le Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon. Ces «paroles» ont notamment été mises en valeur dans le document d'état des lieux de la jeunesse du CDP et à l'occasion des Rencontres Pro'Jeunesse d'Energie Jeune en septembre dernier. Les jeunes peuvent déposer leurs «coups de cœur» et «coups de gueule» sur le site energie.jeune.fr.

### 3.4. Les formations et journées d'informations

Les animateurs ont suivi des journées de formations pour l'accompagnement des projets (notamment avec le CERCOOP sur l'international) et l'enregistrement sur le site internet. Une journée d'information «vacances autonomes» a été proposée également avec le PIJ de Planoise.

#### Tableaux récapitulatifs

2011				
CLAP Energie Jeune				
	Projets		Talents	
Nombre nouveaux inscrits sur energiejeune.fr*	153			
Nombre de jeunes concernés	148		120	
Nombre de projets/talents enregistrés	39	100 %	39	100 %
Nombre de projets/talents en commissions	26	67 %	30	77 %
Nombres de projets primés / talents retenus	19	49 %	6	15 %
Nombre de commissions	6		1	
Montant total bourses **	8 408,30 €		//	
Bourse moyenne / projet	420 €		//	

\* ouverture d'un compte porteur de projet ou de talent sur le site internet

\*\* sans aides matérielles et chèques déjeuners

Ages des porteurs de projets				
	Projets		Talents	
11 à 17 ans (2000-1994)	5	13 %	5	13 %
18 à 20 ans (1993-1991)	12	31 %	10	26 %
21 à 25 ans (1990-1986)	15	38 %	13	33 %
26 à 30 ans (1985-1981)	7	18 %	11	28 %
	39	100 %	39	100 %

Répartition par genre des inscrits sur energiejeune.fr				
	Projets		Talents	
Hommes	45	52 %	55	83 %
Femmes	41	48 %	12	17 %
	86	100 %	67	100 %

Provenance des porteurs de projets				
	Projets	Talents		
Besançon	28	72 %	16	41 %
Battant/Chaprais	11	39 %	9	56 %
Montrapon/Fontaine Ecu	8	29 %	0	0 %
Grette/Butte	5	18 %	1	6 %
Centre-ville	4	14 %	2	13 %
Planoise	0	0 %	3	19 %
Palente/Orchamps	0	0 %	1	6 %
Grand Besançon	4	10 %	5	13 %
Doubs (Hors Grand Besançon)	6	15 %	11	28 %
Jura	0	0 %	2	5 %
Haute-Saône	1	3 %	0	0 %
Territoire de Belfort	0	0 %	5	13 %
	39	100 %	39	100 %

Thèmes des projets inscrits		
Création artistique	10	26 %
Musicale	3	30 %
Photographie, exposition	2	20 %
Littérature	2	20 %
Danse	1	10 %
Théâtre	2	20 %
Vacances automnes	9	23 %
Voyages culturels	5	13 %
Événements, animation locale	4	10 %
Documentaire et/ou exposition	4	10 %
Solidarité internationale	4	10 %
Sports	3	8 %
	39	100 %

### 3.5. Bilan financier provisoire 2011

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 10 000 € (20 % de frais de gestion et d'accompagnement / 80 % de bourses «initiatives») et selon les modalités de subventions du CEJ (80 % l'année n, 20 % l'année n+1 selon bilan) et 10 000 € au titre du fonctionnement.

CLAP BESANÇON	Budget 2011	Réalisé 2011
Dépenses	62 300 €	35 299,96 €
Bourses	6 000 €	8 408,30 €
Kit matériel	2 000 €	2 600,00 €
Accompagnement	4 000 €	4 000,00 €
Personnel	27 800 €	10 191,26 €
Fonctionnement	28 200 €	8 762,84 €
Chèque déjeuner	700 €	310,00 €
Equipement Vacances		1 027,56 €
Equipement Communication		
Recettes	62 300 €	35 299,96 €
Ville de Besançon (CEJ)*	10 000 €	10 000,00 €
Ville de Besançon	10 000 €	10 000,00 €
Ville de Besançon	700 €	1 027,56 €
Etat	8 000 €	2 000,00 €
Région	4 000 €	-
Département	4 000 €	-
CAGB	4 000 €	-
Emplois aidés**	21 600 €	-
CRIJ		11 290,24 €
Bourses 2011		982,16 €

\* dont 2 943 € de part CAF

\*\* l'emploi aidé n'a pas été recruté

En 2012, un montant de 263,86 € (8 982,16 € - 8 408,30 € - 310 €) est reporté sur les bourses initiatives pour 2012.

#### 4 - Perspectives et financements 2012

##### 4.1. Règlement 2012

Il reste identique à celui de 2011 avec à nouveau une option locale «Départs et séjours autonomes» (cf. en annexe 1).

##### 4.2. Budget prévisionnel 2012

La Ville de Besançon apporte sa contribution financière au fonctionnement et au «fonds d'initiatives» pour les aides financières en subventionnant à ce titre le CRIJ, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La délibération correspondante sera présentée au prochain Conseil Municipal avec la programmation CEJ.

Le CRIJ, afin de développer le dispositif dans une dimension départementale et régionale, a déposé également des sollicitations auprès de la CAF (Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents), le Département, la Région et l'Etat. La CAF, via son Fonds d'expérimentation pour des projets d'adolescents, a déjà retenu la somme de 48 000 € (22 000 € de bourses) à l'échelle régionale pour 2012.

CLAP BESANÇON	Budget 2012
Dépenses	45 063,86 €
Bourses	10 263,86 €
Kit matériel	2 000 €
Accompagnement	4 000 €
Personnel*	25 938 €
Fonctionnement	2 862 €
Recettes	45 063,86 €
Ville de Besançon (CEJ)**	10 000 €
Ville de Besançon	10 000 €
Etat	8 000 €
Région	4 000 €
Département	4 000 €
CAGB	4 000 €
CNAF	4 800 €
Bourses 2012	263,86 €

\* Poste à mi temps    \*\* dont 1 406 € de part CAF.

#### 4.3. Perspectives 2012

Pour 2012, l'objectif est de 40 projets/jeunes et 50 talents pour 250 jeunes différents.

Le CLAP va développer en 2012 :

- l'accompagnement par la création d'un comité - réseau d'experts,
- le retour de «bilans» des projets financés et suivis (formaliser les documents),
- les sous commissions «départs vacances autonomes» pour répondre davantage directement aux microprojets des jeunes,
- un réseau de scènes (et de dates d'évènements) d'organisateur locaux pour les jeunes talents, une présélection locale pour participer aux scènes régionales et la commission «Talents artistiques amateurs» se réunira au moins trois fois dans l'année ;
- une valorisation permanente sur l'année des projets et initiatives sera conduite sur plusieurs évènements «énergie jeune» ;
- une diversification des publics en ayant une attention particulière aux quartiers prioritaires ;
- un relais et une présence plus importante des animateurs jeunesse (notamment dans «l'après projet») ;
- et un plan de communication différencié en terme de supports de présentation du CLAP : initiatives et projets, projets vacances et loisirs, jeunes talents et paroles.

Le dispositif A Tire d'AILE reste de son côté une opération directement municipale. Il sera mobilisé dans le cadre du CLAP (en complément d'un plan de financement) et continuera à fonctionner de façon autonome.

## **B. A Tire d'AILE - Aide Individuelle aux Loisirs par L'Echange**

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) a été adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000, 24 février 2001 et 22 février 2007.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'une action d'utilité sociale effectuée par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances sous la forme de chèques vacances ANCV est attribuée par la Ville.

Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi.

Les partenaires sont invités à s'impliquer activement dans la démarche en assurant parfois l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

Pour relayer le dispositif, la Ville prend attache auprès des espaces et accueils de jeunes des structures municipales et associatives.

### **1 - Objectifs d'A Tire d'AILE (ATA)**

Il a pour objectifs de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes de 16 à 25 ans (dès 14 ans pour la période estivale), de les accompagner dans la réalisation de leurs projets, de formation ou de vacances et de les valoriser à travers la réalisation d'un projet d'action d'utilité sociale ou collective.

Il s'inscrit dans l'idée selon laquelle tout projet, conçu et réalisé par les jeunes, qu'il soit individuel ou collectif, constitue un véritable moyen d'insertion et d'accès à la citoyenneté. Ce dispositif est également l'occasion de multiplier les rencontres entre jeunes et adultes représentant des associations, des institutions et des entreprises.

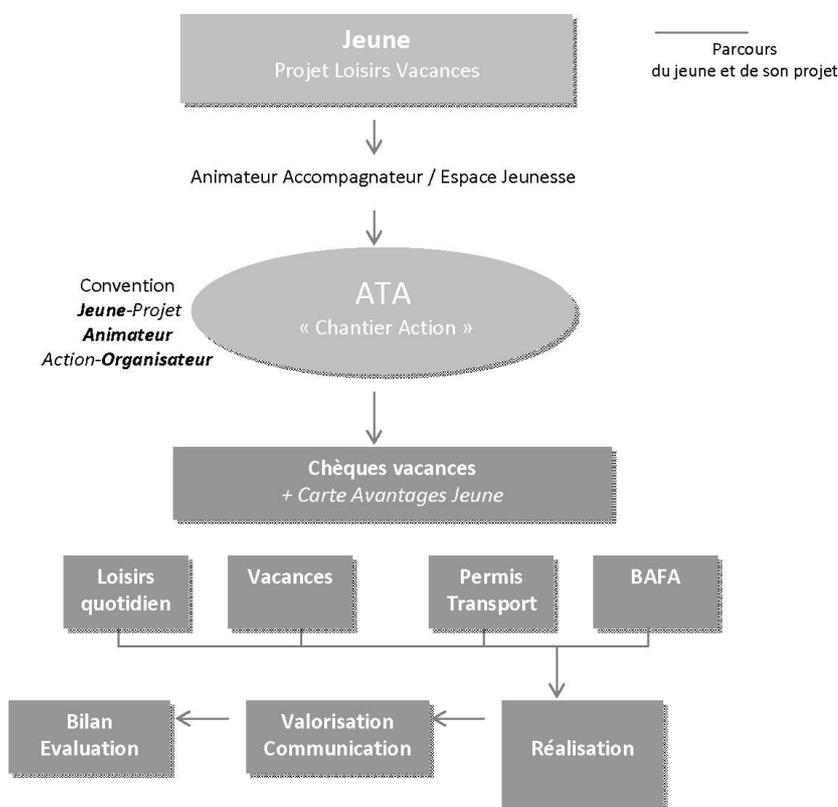
Il peut être utilisé pour financer partiellement des formations BAFA, BAFD, permis de conduire, un voyage scolaire ou des vacances autonomes ainsi que des inscriptions en clubs sportifs ou diverses activités de loisirs.

### **2 - Principes et modalités d'accompagnement d'A Tire d'AILE**

En échange d'une action d'utilité sociale de 8 heures à 40 heures effectuées par un jeune, une aide aux projets de loisirs et de vacances de 30 € à 300 € maximum (ou d'un montant réduit au prorata de la durée des chantiers si ceux-ci sont inférieurs) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances. Chaque jeune reçoit en outre une carte Avantage Jeunes.

Le jeune dépose son projet auprès d'un animateur d'un espace jeunesse d'une structure de quartier et se propose d'assurer un «chantier - action». Cf. Règlement en annexe 5.

Les «chantiers - actions ATA» sont réalisés au sein des services de la Ville ou d'organismes extérieurs.



Cette action nécessite un engagement conséquent des animateurs jeunesse des structures de quartier qui doivent assurer un travail d'accompagnement des jeunes, ainsi qu'un rôle d'interface avec les organisateurs de «chantiers - actions», les parents et les gestionnaires du dispositif. Ils sont les piliers indispensables à la réussite de cette action.

Pour gérer au mieux le dispositif, la Ville a mis en place en 2010 un logiciel interactif qui a simplifié le traitement des dossiers et permis de redéployer du temps sur l'encadrement pédagogique.

### 3 - Le Bilan de l'année 2011

Le dispositif «A Tire d'AILE» (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Echange) rencontre un succès grandissant auprès des jeunes Bisontins. En 2011, ce sont 312 jeunes différents qui en ont bénéficié, soit + 12 % par rapport à 2010, et qui auront réalisé près de 10 500 heures d'activités d'utilité collective, soit 2 200 heures supplémentaires de plus qu'en 2010.

Ce succès est le fruit du travail de tous ceux qui se mobilisent pour permettre à la jeunesse bisontine de bénéficier d'un dispositif social, éducatif et solidaire de qualité.

### 3.1. Actions d'utilité collective réalisées durant l'année 2011

Les actions appelées également «chantiers» sont d'année en année plus diversifiées avec notamment :

- de l'aide à l'organisation d'événements (accompagnement, animation, aide logistique, mise sous pli, distribution, etc.) pour les rendez-vous suivants : le carnaval de Planoise, le carnaval du Comité des Fêtes, Energie Jeune, la Citadelle prend ses quartiers, la Semaine d'Education contre le Racisme, la Journée Juniors Associations, la Fête du Livre, les fêtes de quartiers Ville en Fêtes, la soirée Talents Jeunes, un vide grenier, les Rythmes des cultures, le marché de Noël solidaire, etc. ;

- de l'aide à l'animation des opérations Vital'Sports, prêt de jeux à la piscine de Chalezeule, raid urbain, Vital'Eté, un Eté au Ciné et Créativ'Eté où leurs présences ont été plus importantes cette année ;

- d'autres actions plus traditionnelles comme l'entretien des cours d'école et des espaces urbains avec les services techniques ;

- et une des orientations nouvelles a été de multiplier les actions en direction des personnes âgées (poursuite des visites à domicile et nouvelles activités dans les Logement-foyers).

Détail des actions en annexe 6.

### 3.2. Total des actions d'utilité collective et nombre des jeunes participants

312 jeunes différents de 14 à 25 ans ont bénéficié du dispositif (contre 286 en 2010) pour 10 468 heures (contre 8 280 heures en 2010) :

163 filles différentes pour 5 420 heures

149 garçons différents pour 5 048 heures

La répartition par tranche d'âges est de :

14 à 15 ans\* : 800 heures

16 à 17 ans : 3 580 heures

18 à 21 ans : 5 144 heures

22 à 25 ans : 944 heures

Total de «chantiers - actions» réalisés différents : 77

Ages	Nombre d'heures réalisées	Nombre de jeunes différents
14*	388	10
15*	412	15
16	1 316	39
17	2 264	61
18	2 312	62
19	1 692	51
20	696	21
21	444	24
22	204	8
23	196	10
24	48	3
25	496	8
	<b>10 468</b>	<b>312</b>

\* En 2011, le dispositif a été utilisé à nouveau par des jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances).

**3.3. Total des projets réalisés par les jeunes**

Projets	Filles	Garçons	Total
Flash - Loisirs	105	31	136
Permis de conduire	33	24	57
Vacances autonomes	26	33	59
Formations	26	7	33
Vacances familiales	14	9	23
Séjours collectifs	7	17	24
Loisirs courts	6	6	12
Voyages scolaires	0	1	1
Autres	19	7	26
	<b>236</b>	<b>135</b>	<b>371</b>

Et la répartition par quartier est la suivante :

Quartiers	Nombre d'heures réalisé par des filles	Nombre de filles différentes	Nombre d'heures réalisé par des garçons	Nombre de garçons différents	Total heures réalisé	Total nombre de jeunes différents
Planoise	2 980	74	2 308	71	5 288	145
Grette - Butte	852	24	280	11	1 132	35
Montrapon - Fontaine Ecu	616	21	888	24	1 504	45
Palente - Orchamps	364	20	52	3	416	23
Cras - Chaprais	264	9	116	4	380	13
Bregille	152	2	0	0	152	2
Clairs-Soleils	76	5	332	15	408	20
Rosemont - St-Ferjeux	52	3	540	12	592	15
Battant	40	2	500	8	540	10
Velotte	24	3	32	1	56	4
Total	5 420	163	5 048	149	10 468	312

### 3.4. Bilan financier 2011

La Ville de Besançon finance entièrement le dispositif A Tire d'AILE.

A TIRE D'AILE	Budget 2011	Réalisé 2011
<b>Dépenses</b>	40 000 €	48 421,47 €
dont vacances	6 000 €	3 155,28 €
dont chèques vacances	32 000 €	43 995,00 €
dont cartes jeunes	2 000 €	1 170,00 €
dont autres dépenses		101,19 €
<b>Recettes</b>		759,00 €

Le réalisé 2011 supérieur à ce qui était prévu a pu être financé par des transferts internes à la Direction Vie des Quartiers.

## 4 - Perspectives 2012

### 4.1. Règlement 2012

En annexe 5.

Il reste identique à celui de 2011 en faisant le lien avec le nouveau CLAP Energie Jeune et le dispositif sera renouvelé durant la période estivale aux jeunes de 14 à 16 ans inscrits dans le cadre d'un départ en vacances dans un séjour organisé (centre de vacances). Les jeunes, accompagnés par les animateurs jeunesse des maisons de quartier, réaliseront la même démarche que celle des 16-25 ans.

### 4.2. Budget prévisionnel 2012

A TIRE D'AILE	Budget 2012
Dépenses	40 000 €
dont vacances	6 000 €
dont chèques vacances	32 000 €
dont cartes jeunes	2 000 €

### 4.3. Perspectives 2012

Pour 2012, l'objectif reste de 500 places d'actions - chantiers pour 300 jeunes.

A Tire d'AILE va développer en 2012 :

- la procédure de création et d'attribution de «chantiers - actions», phases qui nécessitent une certaine anticipation (Deux formulaires seront ainsi créés avec obligation de prévoir sur l'année les «chantiers - actions» et de soumettre chaque demande de création de «chantier - action» à validation impérativement 15 jours avant sa mise en œuvre) ;

- un suivi administratif plus contraint pour réduire les temps entre l'action réalisée et l'attribution des chèques vacances auprès des jeunes,

- la recherche de financements externes avec notamment le dépôt d'un dossier auprès de l'ANCV ;

- un nouveau relais, à titre expérimental d'un an, à savoir l'Espace Sportif de Planoise (profession Sport 25/90), rejoignant ainsi les structures : Maison de Quartier Planoise, Maison de Quartier Grette - Butte, Maison de Quartier Montrapon - Fontaine Ecu, Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches et les partenaires associatifs suivants : le Comité de Quartier Rosemont – St-Ferjeux, la MJC Besançon - Clairs-Soleils, la MJC Palente - Orchamps, Emmaüs, et l'ASEP Cras -Chaprais ainsi que les structures proposant des actions chantiers : Maison de Velotte, Mutualité du Doubs, Emmaüs, l'Association Bouge-toi, Récidev, les Francas du Doubs, le CRIJ de Franche Comté, ... ainsi que le Comité des Fêtes de Besançon pour la participation de 60 jeunes (encadrement du défilé des chars) au défilé du Carnaval 2012. D'autres partenaires potentiels pourront intégrer le dispositif ATA en cours d'année et en fonction de nouveaux projets.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement du dispositif CLAP Energie Jeune (Comité local d'Aides aux Projets des jeunes) pour l'année 2012,

- d'adopter le règlement du dispositif A Tire d'AILE pour l'année 2012,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, pour l'année 2012 les conventions ou avenants à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions et avenants feront l'objet d'un rendu compte annuel au Conseil Municipal de janvier ou février 2013,

- d'imputer les recettes, à réception des notifications, aux chapitres correspondant aux organismes financeurs.

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je ne vois pas de question. M. GHEZALI ne prend pas part au vote. Pas de contre, pas d'abstention. Adopté, merci».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 28 février 2012.*